



INFORMATION SUR L'AUTORISATION PARENTALE dans le cadre des sorties EPS pour les lycéens

Les déplacements :

Les recommandations relatives aux déplacements des élèves concernent les lycéens de la classe de Seconde à la Terminale.

Le règlement intérieur peut prévoir que les élèves accompliront seuls les déplacements de courte distance entre l'établissement et le lieu d'une activité scolaire, même si ceux-ci ont lieu au cours du temps scolaire.

Ces déplacements pourront être effectués selon le mode habituel de transport des élèves.

A l'occasion de tels déplacements, il convient d'aviser les élèves qu'ils doivent se rendre directement à destination et que, même s'ils se déplacent en groupe, chaque élève est responsable de son propre comportement.

Ces déplacements, même s'ils sont effectués de fait collectivement, ne sont donc pas soumis à la surveillance de l'établissement.

- | | |
|-------------------------|--|
| • Stade des Tourettes | Mardi 13h à 14h 40 (2 nd) - 16h15 à 17h45 (1 ^{ère} Mardi et Term Lundi) |
| • Gymnase des Tourettes | Mardi 13h à 14h40 (2 nd) - 16h15 à 17h45 (1 ^{ère} Mardi et Term Lundi) |
| • Piscine du lac | Lundi 16h20 à 17h45 (Term) |
| • Salle Hallebardier | Mardi 13h à 14h30 (2 nd)- 16h15 à 17h45 (1 ^{ère} Mardi et Term Lundi) |
| • Piscine des Mortiers | 16h15 à 17h45 (1 ^{ère} Mardi et Term Lundi) |

Et à se rendre :

- ❖ Au lycée en cas de poursuite de son emploi du temps
- ❖ Chez soi en cas de fin des cours.

En cas de retard de plus de vingt minutes sur le site d'activités (cf. horaires ci-dessus), vous serez appelés par l'établissement.

Surveillance des élèves :

Références : loi du 28 mars 1882 mod. ; loi du 5 avril 1937 ; loi no 83-634 du 13 juillet 1983 ; décret no 85-924 du 30 août 1985 mod. ; circulaire no 74-325 du 13 septembre 1974.

EPS: Textes Officiels et programmes / Extraits et travaux de compilation / Extraits des principaux textes / réglementation des sorties scolaires. Circulaire no 96-248 du 25 octobre 1996 (*Education nationale, Enseignement supérieur et Recherche : bureau DLC D2, Affaires juridiques*) (Ref : extrait du RLR Volume 5 titre 55 chapitre 552-0C)

Les professeurs d'EPS

Signature des parents :

Signature de l'élève :